Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_033-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 07/05/2026
Et
Publication ou notification du : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 avril 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GOUSSAIN Marie-Rose à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/033 – *FINANCE PUBLIQUE* – BUDGET LOTISSEMENT LES LILAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 30 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) *(2026 étant une année du renouvellement du conseil municipal, la date limite passe donc du 15 avril au 30 avril)* et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.** Ce **principe d'annualité budgétaire** comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée **en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

Le budget lotissement est différent car il s'agit d'un budget en écriture de stocks. Des informations ont été transmises à notre conseiller aux décideurs locaux fin de semaine dernière et celui-ci nous a préparé le tableau ci-dessous. **La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 335 568,07€ et celle d'investissement pour un montant de 386 494,09€.**

En 2026, il y aura 1 seule type de dépense, le remboursement de l'emprunt (capital et intérêt). Les travaux de voirie seront faits lorsque les dernières maisons seront construites sur les terrains, c'est -à-dire en 2027 si tout va bien. En recettes, il y aura les ventes de lots et si tout se passe bien, tous les lots auront trouvé leurs propriétaires.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_033-DE

Il convient aux élus d'approuver ou non le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget primitif Lotissement Les Lilas derrière l'école.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget présenté pour l'exercice 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2026 Lotissement Les Lilas derrière l'école qui s'établit comme suit :

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	**335 568,07€**	**386 494,09€**
Recettes	**335 568,07€**	**386 494,09€**

- **VOTE** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 5 mai 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)